

Politique d'évaluation

École internationale de Saint-Sacrement

Centre de services scolaire de la Capitale

**Rédigée par la coordonnatrice du programme et la direction
présentée et adoptée par le personnel de l'école**

Révision : Juin 2023

Équipe de direction pédagogique

- Caroline Blais, directrice de l'établissement et leader pédagogique du *Programme primaire*;
- Christine Carrier, enseignante et coordonnatrice du *Programme primaire*;
- Mathieu Hardy, enseignant et coordonnateur du *Programme primaire*;

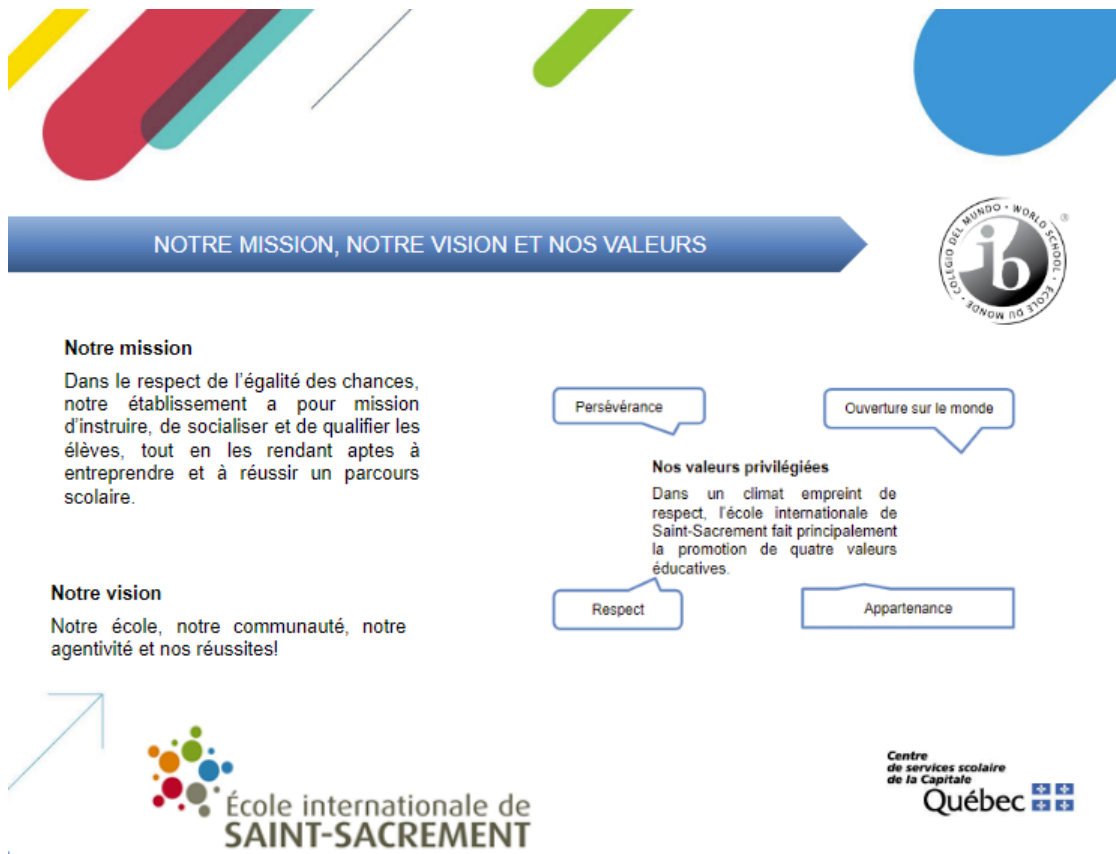
Mise à jour requise en juin 2023, effectuée par les membres de l'équipe de direction pédagogique.

Conformément aux normes de l'IB auxquelles elles doivent correspondre, les politiques institutionnelles de l'École internationale de Saint-Sacrement sont révisées partiellement et périodiquement puis mises à jour dans leur intégralité tous les cinq ans.

Table des matières

Table des matières	3
Mission, vision, valeurs	4
Déclaration de la philosophie	4
Objectif de l'évaluation	5
Principes de l'évaluation	5
Droits et responsabilités	5
Direction	5
Équipe-école	6
Des parents ou des tuteurs	6
Des élèves	7
Pratiques d'évaluation	7

Mission, vision, valeurs



La mission, notre vision et nos valeurs sont publiés dans le [Projet éducatif](#) de notre école.

Déclaration de la philosophie

À l'école internationale de Saint-Sacrement, l'évaluation est perçue comme étant le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, à partir de données recueillies, analysées et interprétées, en vue de décisions pédagogiques et administratives tel que prescrit par le Ministère de l'Éducation du Québec. Sa fonction principale est l'aide à l'apprentissage dans le but d'intervenir afin de soutenir l'élève dans l'acquisition de connaissances et le développement de ses compétences. Pour remplir cette fonction, l'évaluation doit être intégrée au processus d'enseignement et d'apprentissage et jouer un rôle de régulation. Par régulation, on entend l'ajustement de l'apprentissage ainsi que l'ajustement des actions pédagogiques.

Objectif de l'évaluation

Notre objectif principal d'évaluation à l'école est de permettre une régulation adéquate des apprentissages des élèves ainsi que l'enseignement de ceux-ci. Il est important de rendre compte du cheminement des élèves dans le développement des différentes compétences du Programme de formation de l'école québécoise. Pour ce faire, l'évaluation formative précède l'évaluation sommative.

De plus, l'évaluation occupe une place centrale dans notre école, car elle guide les élèves de façon réfléchie et efficace à travers le développement des aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage.

Nous reconnaissons l'importance de l'évaluation du processus de recherche et nous visons à l'intégrer et à la soutenir.

Finalement, nous encourageons les enseignants à réfléchir et à échanger sur leurs pratiques du processus d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation.

Principes de l'évaluation

Nous croyons à l'importance d'avoir une évaluation continue ainsi qu'une évaluation sommative du cheminement des élèves. Pour ce faire, les enseignants vérifient ce que leurs élèves savent, ce qu'ils veulent apprendre et ce qu'ils ont appris en utilisant des critères de réussite pour une évaluation efficace.

Droits et responsabilités

Membres de la communauté d'apprentissage	Droits et responsabilités
Direction	Droits <ul style="list-style-type: none">• Réfléchir et échanger avec les enseignants sur des pratiques du processus d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation;

	<p>Responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre les directives ministérielles pour instruire, socialiser et qualifier les élèves tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir leur parcours scolaire; • Discuter Les accords essentiels (Annexe D); • Établir l'Échéancier des communications et bulletins et le transmettre aux parents (Annexe I); • S'armer avec le Plan d'engagement vers la réussite de notre centre de services scolaire (Annexe G); • S'assurer que les résultats, les plans d'interventions et les dossiers d'aide particulière sont confidentiels. • Faire preuve de bienveillance.
<p>Équipe-école</p>	<p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir les instruments d'évaluation de même que les moments appropriés pour évaluer les élèves ; • Obtenir du soutien adéquat pour appliquer les mesures adaptées (formations, ressources matérielles et humaines). <p>Responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir les Fréquences d'évaluation des compétences; • Établir et informer les élèves et les parents concernant les Normes et modalités d'évaluation de l'école internationale de Saint-Sacrement; • Communiquer avec les parents ou tuteurs à propos des documents officiels dont les communications obligatoires et les Bulletins du préscolaire et du primaire; Ce document peut aussi être présenté aux élèves selon l'âge de ceux-ci. • Faire preuve de bienveillance.
<p>Des parents ou des tuteurs</p>	<p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recevoir les informations liées aux évaluations dont – Nature et moments des principales évaluations; <p>Responsabilités</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir leur enfant afin qu'ils puissent faire preuve de persévérance; • Communiquer avec les membres de l'équipe-école pour signaler les besoins ou tout changement important concernant la santé et le bien-être de leur enfant; • Faire preuve de bienveillance.
<p>Des élèves</p>	<p>Droits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir le droit à une évaluation continue et à une rétroaction afin d'être accompagnés et soutenus dans son apprentissage et l'évaluation ; • Être informés des attentes et des différents moments d'évaluation. <p>Responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir sur leurs progrès et leurs défis et se fixer des objectifs d'apprentissage; • Avoir le matériel nécessaire pour l'apprentissage et l'évaluation; • Faire preuve de bienveillance et de persévérance.

Pratiques d'évaluation

Certaines pratiques d'évaluation sont mises en place à l'école et déterminent la manière dont nous évaluons, consignons et rendons compte des progrès de nos élèves. Nos pratiques d'évaluation tiennent compte de la planification, de la prise d'information et interprétation, du jugement, des décisions-actions et de la communication aux élèves et aux parents afin de soutenir l'apprenant dans son développement global. Ces pratiques sont consignées dans les documents nommés plus haut dans la politique.